



Concertation préalable

du 21 octobre au 12 décembre 2019

LA RÉUNION FACE AU DÉFI DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Synthèse du dossier du Maître d'ouvrage

Un projet pour une gestion durable et vertueuse
des déchets dans les microrégions ouest et sud de La Réunion



LES ENJEUX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LE PROJET RUN'EVA EN SYNTHÈSE

POURQUOI FAUT-IL PASSER À UNE AUTRE SOLUTION ?

L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS EST UNE SOLUTION DÉPASSÉE, EN 2022 UNE AUTRE VOIE SERA NÉCESSAIRE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS

La décharge de Pierrefonds arrive bientôt à saturation et ne pourra plus s'étendre :

- elle stocke **2/3 des déchets** des ménages réunionnais ;
- exploitée depuis **32 ans**, elle n'a cessé de mobiliser du foncier, sur un territoire insulaire limité et contraint ;
- en 2022, à la fermeture du site, l'accumulation de pollution - **7 millions de tonnes de déchets enfouis** - **correspondra à 37 Ha** irrémédiablement sacrifiés et inexploitable pendant à minima 30 ans.

🍃 L'enfouissement : un coût écologique et économique fort

- **Écologique** : risque de pollution des sols, de l'océan et des nappes phréatiques par le jus qui s'écoule des déchets ; les émissions de gaz à effet de serre, le bilan carbone négatif.
- **Sanitaire** : risque de diffusion de maladies telles que la dengue et la leptospirose, impact olfactif.
- **Économique / énergétique** : coût élevé du traitement des déchets.
- **Foncier** : tous les 4 ans ce sont en moyenne 6 Ha de foncier supplémentaires qui sont consommés.

🍃 De nouvelles réglementations nationales et européennes imposent de mettre fin à l'enfouissement des déchets d'ici 2022

- **La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte** ; la programmation pluriannuelle nationale de l'énergie (PPE) 2016-2018/2019-2023 ; quatre directives européennes du paquet «économie circulaire» de 2018.
- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** - payée par chaque ménage - va considérablement augmenter d'ici 2025 si rien n'est fait, en raison des nouvelles réglementations instituées par l'État et l'Europe pour éliminer l'enfouissement.

FOCUS

- **Coût de l'enfouissement** : 15,6 M€ / an supporté par les usagers.
- **En 2022** : ce coût sera de 26,3 M€ sous l'effet de la nouvelle réglementation nationale et européenne.
- **La TGAP** (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) passera de 17€/tonne à 65€/tonne en 2025.
- **Coût d'installation d'un casier de stockage** (hors achat du foncier) : 20 M€.

La trajectoire de la TGAP fixée dans le cadre de la Loi de finances de 2018 pénalisera fortement le tout enfouissement et l'absence de valorisation. De 17 euros en 2019 sur la tonne de déchets enfoui, passera à 45 euros en 2022 puis à 65 € à partir de 2025. Ainsi, à tonnage constant et avec le maintien de la dérogation pour La Réunion, le coût de l'élimination par enfouissement des déchets ménagers qui est de 22,7 M€ en 2018, passera à 26,3 M€ en 2022 et à 29,7 M€ en 2025 soit plus de 7 M€ d'augmentation que devraient supporter les ménages via la TEOM.



COÛT D'ENFOUISSEMENT

ACTUEL

15,6 M€ par an

COÛT D'ENFOUISSEMENT

EN 2022

26,3 M€ par an

COÛT D'ENFOUISSEMENT

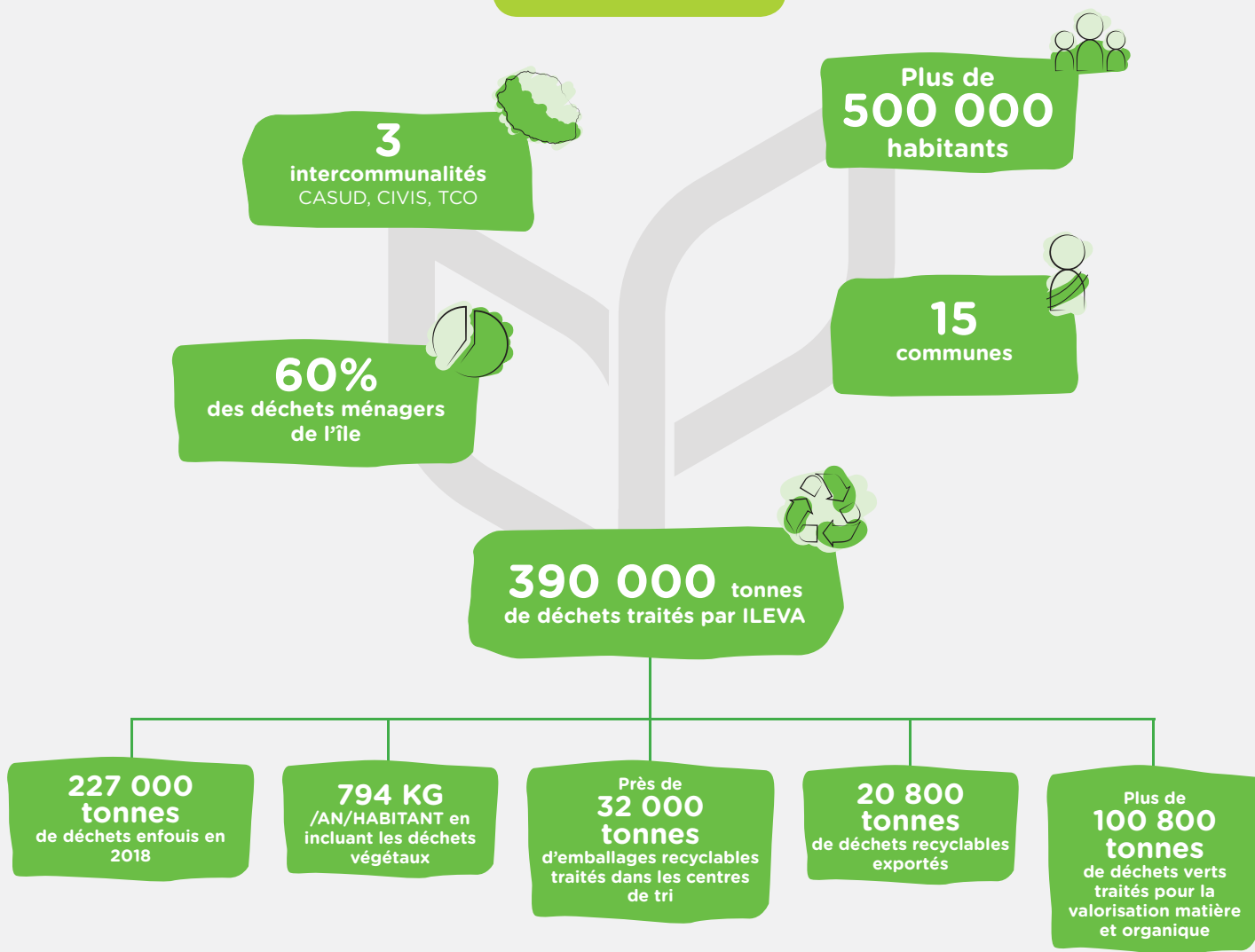
EN 2025

29,7 M€ par an

L'enfouissement n'est plus une solution tenable sur le plan économique. La charge pour la collectivité et l'utilisateur va considérablement augmenter dans les 5 prochaines années. Pour éviter cette charge supplémentaire sur les usagers, il est nécessaire de passer à une nouvelle solution de traitement des déchets.



ILEVA EN CHIFFRES*



*(données 2018)



LA GENÈSE DU SCÉNARIO MULTIFILIÈRE

En 2015 et 2016, les études de **faisabilité préalable** à la mise en place d'un schéma multifilière innovant et performant ont montré :

- ▣ qu'il était nécessaire **d'adapter les technologies existantes** aux spécificités du territoire ;
- ▣ que la mise en place de traitements adaptés aux différentes formes de déchets permettait d'optimiser toutes les solutions de valorisation ;
- ▣ qu'il était nécessaire de respecter les circuits de transport actuels pour en limiter les impacts ;
- ▣ que des **économies d'échelle** pouvaient être trouvées dans la réalisation d'équipements proches les uns des autres, dont les synergies permettraient des gains en coût d'investissement et d'exploitation.

Suivant ces principes, l'esquisse du futur schéma multifilière s'est organisée autour :

- ▣ de la réalisation d'un **pôle multimodal et central**, permettant la valorisation optimale des ordures ménagères et des refus de tri issus des équipements existants actuels (centre de tri, plateformes...) : **le pôle RUN'EVA** ;
- ▣ de **l'amélioration des structures existantes**, telles que les centres de tri, pour accroître leurs performances, tout en préservant les emplois qu'ils génèrent ;
- ▣ de **l'extension finale du centre de traitement et de valorisation des déchets de Pierrefonds (CTVD)**, pour le stockage des déchets ultimes non dangereux, issus des différentes phases de traitement.

Ce schéma multifilière est conçu pour :

- être évolutif dans le temps ;
- demeurer flexible face à l'évolution de la nature et de la qualité des déchets ;
- prendre en compte les politiques de prévention qui visent à la réduction à la source de la production des déchets, objectif partagé par ILEVA.



RUN'EVA, LES POINTS CLÉS VERS UNE TRANSITION VERTUEUSE

ILEVA s'engage, à travers la réalisation de RUN'EVA, dans une stratégie de valorisation multifilière, c'est-à-dire qui mobilise les **meilleures techniques disponibles pour 100% de valorisation des déchets** : **tri** des matières recyclables pour la valorisation matière, **méthanisation** des biodéchets, et enfin **valorisation énergétique** des combustibles solides de récupération (CSR) issus des déchets non recyclables.

Cette stratégie multifilière ne privilégie ni le tout enfouissement, ni le tout incinération, mais bien une solution maximisant la valorisation sous toutes ses formes.

**TOUT CE QUI EST RECYCLABLE EST RECYCLÉ,
TOUT CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE EST VALORISÉ**



100%
TRI · ÉCOLOGIQUE
VALORISATION · ÉCONOMIQUE

3 FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS



**TRI DES MATIÈRES
POUR LE RECYCLAGE**



**VALORISATION ÉNERGETIQUE
DES COMBUSTIBLES SOLIDES DE
RÉCUPÉRATION**



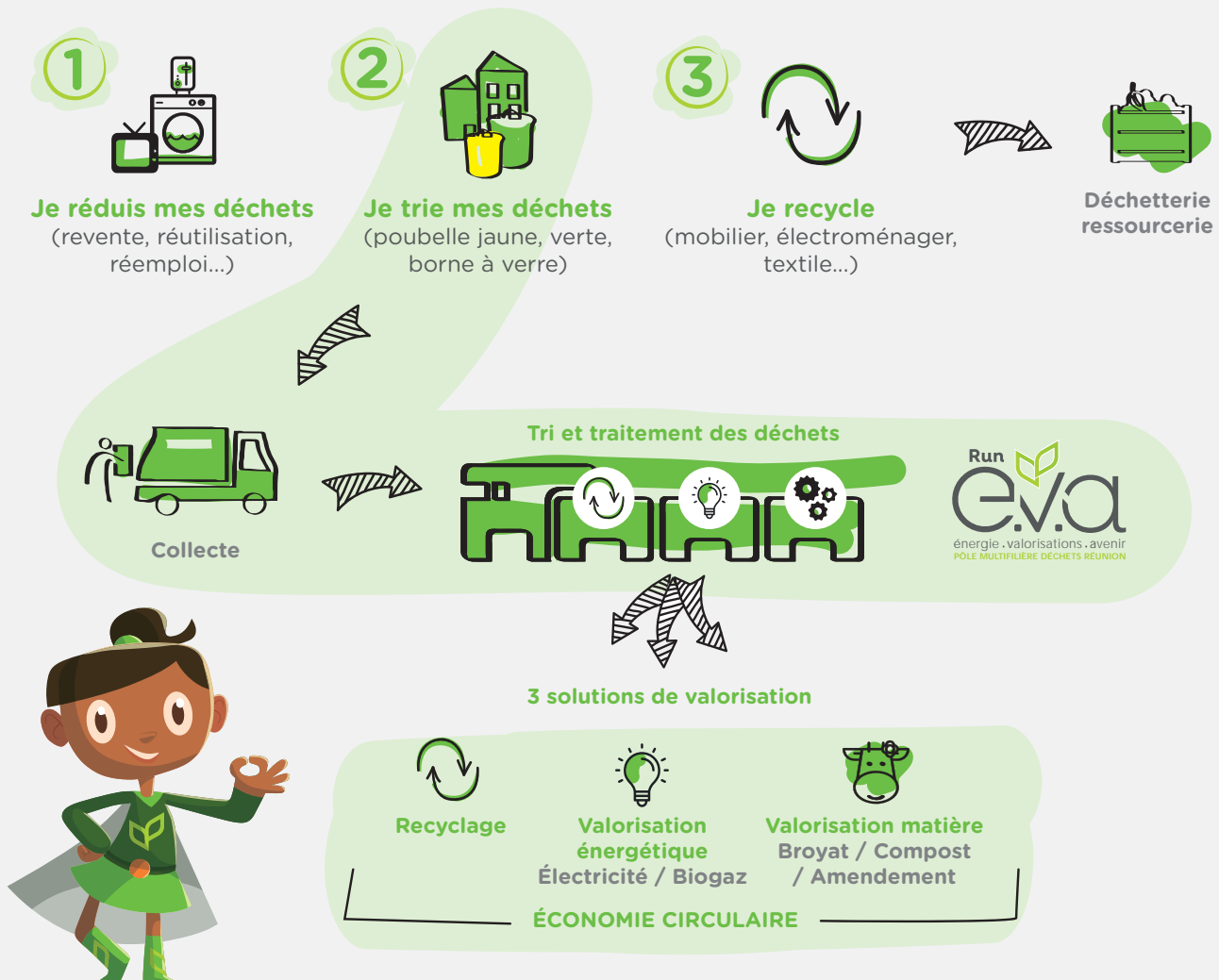
**MÉTHANISATION
DES BIODÉCHETS**

La solution technique proposée par ILEVA est l'une des plus encadrées en termes environnementaux et sanitaires. Les caractéristiques de l'équipement sont plus exigeantes que les règles imposées par l'Europe et l'État.

Le Pôle multifilière RUN'EVA en quelques mots

- Dans un premier temps, les matières recyclables et réutilisables (carton, fer, verre,...) des déchets ménagers sont triées (les poubelles grises dont la totalité du contenu est aujourd'hui enfouie).
- Dans un deuxième temps, le reste des déchets, non recyclable, est transformé en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** et valorisé par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour produire de l'électricité.
 - La composition du CSR est variable : déchets combustibles non recyclables tels que les films plastiques, papiers et cartons souillés non récupérables, résidus impropres à la réutilisation... Les CSR sont dépourvus de déchets dangereux, quand bien même il s'en trouverait initialement dans les déchets des ménages, le tri mécanique et le contrôle étant très efficaces.
 - Sur **390 000 tonnes** de déchets collectés et reçus dans les différentes installations d'ILEVA (ordures ménagères, emballages, déchets végétaux, encombrants), **130 000 tonnes** de CSR peuvent être produites, après l'extraction de matières recyclables..
 - Avec l'objectif de réduire à la source le volume des déchets ménagers, ILEVA a veillé à ce que l'UVE du pôle RUN'EVA soit évolutive et puisse s'adapter aux variations des combustibles : **adaptabilité, évolutivité, flexibilité et réversibilité.**
 - En appont, la centrale de production électrique que constitue l'UVE pourra fonctionner avec de la **biomasse végétale** issue des déchets verts aujourd'hui non valorisés.
 - **Les anciens déchets stockés** depuis plus de 40 ans pourront, à l'avenir, également être extraits, triés et être valorisés pour le recyclage et la valorisation énergétique, en participant ainsi à la dépollution des sols où des déchets ont été stockés.

RUN'EVA, LE PRINCIPE : TRANSFORMER UNE CHARGE EN VALEUR



🍃 **La valorisation énergétique des CSR** est une solution soutenue par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - CGEDD de juillet 2018), l'État et l'Union européenne. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale «Trajectoire 5.0» pour les Outre-Mer (Zéro carbone, Zéro Déchet). L'État a réaffirmé sa position et le choix à faire en faveur de la valorisation énergétique des CSR, il s'agit d'une priorité nationale au titre du développement durable. Ainsi, le Pôle RUN'EVA s'inscrit dans le respect des lois françaises et textes européens, il anticipe même les évolutions en cours et à venir.

ILEVA LAURÉAT DE L'APPEL À PROJETS DE L'ADEME

Au début de l'année 2016, l'agence nationale de l'ADEME - dans le cadre de la première Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'Août 2015 - a lancé un appel à projets visant à soutenir les actions de valorisation énergétique des CSR en France et dans les DOM-TOM. **ILEVA a été lauréat de cet appel à projets et bénéficie à ce titre d'un soutien technique et financier de l'ADEME.**

Extrait du rapport Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - Juillet 2018

«Plusieurs possibilités existent: l'incinération avec valorisation énergétique, la gazéification préconisée par le scénario «Zéro déchet» de la Région, et la valorisation énergétique de combustibles solides de récupération. La technique de gazéification ne paraît pas aujourd'hui suffisamment mature pour l'expérimenter sur l'île. **La valorisation énergétique de combustibles solides de récupération présente l'avantage d'un tri supplémentaire des déchets permettant une valorisation matière maximale et d'un meilleur bilan énergétique que l'incinération.** Les normes d'émission de ces installations viennent d'être renforcées par la réglementation européenne.

C'est aussi un choix de continuité avec le plan actuel en vigueur et avec les projets des deux syndicats de traitement engagés depuis plusieurs années en toute transparence vis à vis de la Région.»

.....

«... En effet, l'intérêt de ces installations se trouve à la croisée des enjeux de la politique de gestion des déchets et de la politique énergétique qui méritent d'être conciliés. La clarté des règles de financement permettant de concilier ces enjeux est indispensable pour les porteurs de ces projets.

...

La mission recommande de **mentionner dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et dans la programmation pluriannuelle de l'énergie**, les capacités nécessaires pour traiter les déchets par valorisation énergétique de combustibles solides de récupération, évaluées en fonction des objectifs de réduction partagés avec les collectivités chargées de la collecte.»

Le rapport complet est disponible sur www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

SUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE RUN'EVA ET LES ÉMISSIONS DE L'UVE

Le CSR issu des déchets permettra de produire 17 MW d'électricité, avec des émissions en dessous des normes autorisées.

- C'est l'équivalent des besoins en électricité de **60.000 Réunionnais**, ce qui correspond à la possibilité de rendre autonome une ville moyenne de l'île.
- **L'empreinte carbone de l'UVE est inférieure** à l'empreinte de la décharge actuelle dont les émissions permanentes de méthane non capté sont inévitables : le méthane est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO² issus de la combustion. De plus, le CSR, avec la diminution de l'usage des matières plastiques au fil du temps, sera de plus en plus riche en éléments biogéniques, et donc, de carbone renouvelable.
- L'UVE disposera d'un **système de traitement des émissions** plus performant que les exigences des normes actuelles.

Le projet utilisera des procédés éprouvés et exigeants au plan environnemental.

- Objectif de réduction des gaz à effet de serre de **40% d'ici 2030**.
- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des mesures de suivi environnemental rigoureuses en phase chantier et en phase d'exploitation.
- Utilisation des **meilleures techniques disponibles**.

TOUT ENFOUSSEMENT EN DÉCHARGE



- Des émissions de biogaz perdues
- Des émissions permanentes de méthane, 25 fois plus puissant que le CO²

TRAITEMENT MULTIFIÈRE DÉCHETS



Aucun rejet de méthane, car la méthanisation capte tout le biogaz produit par les matières organiques.

Réduction progressive des rejets de CO² issus de ressources non renouvelables qui sont extraites pour être recyclées (plastiques).

Sobriété énergétique de l'installation, qui ne consomme que l'énergie issue des déchets pour fonctionner.

FOCUS : LES EXIGENCES DU PROJET

- Sécurité environnementale et sanitaire
- Intégration paysagère
- Conception architecturale et choix des matériaux de construction
- Efficacité énergétique / démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE)
- Optimisation de l'empreinte territoriale et créations d'activités et d'emplois
- L'expertise du groupement retenu pour la mise en œuvre et l'exploitation du projet, CNIM et ses partenaires

SUR LE FINANCEMENT DU PÔLE RUN'EVA

L'INVESTISSEMENT

- Le Pôle RUN'EVA est un équipement industriel de traitement et de valorisation des déchets dont le coût cumulé des études de conception et des travaux est de **219 968 720 € HT**, son raccordement électrique au réseau public, nécessitant une double ligne haute tension souterraine, s'y rajoute pour un montant de 15 M€ HT.
- L'ADEME financera l'UVE du Pôle RUN'EVA à hauteur de **14 M€** (appel à projet CSR de 2016, ILEVA étant lauréat), le FEDER à hauteur de **18,5 M€**. Des crédits européens en faveur du développement régional ont été réservés précisément pour la valorisation énergétique des déchets (pour une enveloppe de **37 M€**).
- L'ADEME finance également l'unité de méthanisation et l'évolution des centres de tri, à hauteur de **6 M€**.
- Le reste du financement du projet, estimé à **200 M€**, sera soutenu par des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, de l'Agence Française de Développement (AFD) et des banques privées. Une partie de ces emprunts sera remboursée avec les recettes obtenues de la vente d'électricité à EDF-SEI : ce prix de vente à EDF-SEI est en cours de fixation par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Ainsi, les recettes issues de la vente pourront couvrir la production électrique de RUN'EVA, c'est-à-dire son unité de valorisation énergétique.

L'EXPLOITATION

- Le montant annuel d'exploitation du Pôle RUN'EVA sera d'environ **15,4 M€**. Cela représente un coût moyen à la tonne de traitement de 79 euros (contre 88 euros actuellement pour l'enfouissement), en considérant que le pôle RUN'EVA accueillera chaque année près de 140 000 tonnes d'ordures ménagères, 30 000 tonnes de refus préparés sous forme de CSR, 10 000 tonnes de refus de déchets végétaux et 15 000 tonnes de biodéchets.

Le Pôle RUN'EVA générera des recettes de vente de matières recyclables et de vente de l'électricité produite. Les recettes de la vente de l'électricité permettront de soutenir l'investissement nécessaire à la production énergétique de RUN'EVA : l'unité de valorisation énergétique, la méthanisation, la création de la ligne haute tension.



SUR LA PERTINENCE ÉCONOMIQUE DU PÔLE RUN'EVA

- ▣ **Cette solution permet de trier et de valoriser** sous différentes formes, un gisement de déchets qui est entièrement enfoui aujourd'hui (le contenu de la poubelle grise, les refus de tri...).
- ▣ **Cette solution permet, après le tri des matières recyclables, de produire de l'électricité et de l'injecter au réseau public.** Cette stratégie favorise l'autonomie énergétique de l'île à partir de ressources issues de nos déchets.
- ▣ **Une source d'emplois supplémentaires** sur le territoire avec environ **62 emplois qualifiés** directement mobilisés sur le site de traitement contre 10 aujourd'hui pour l'enfouissement. En phase de travaux, ce sont près de **350 emplois** qui seront mobilisés pendant près de 24 mois. Au-delà de ses emplois directs, ce sont plus de **1500 emplois indirects potentiels** issus des activités de l'économie circulaire rayonnant autour du projet RUN'EVA : logistique de transport des flux de matières recyclables, développement du recyclage local (plastiques, verre, métaux).

Cette solution transformant les déchets en ressource limite les effets des augmentations des taxes sur le pouvoir d'achat des Réunionnais.

FOCUS SUR LA TEOM* SUR LE TERRITOIRE D'ILEVA

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la taxe prélevée auprès des ménages, destinée au financement de la collecte des déchets à la charge des intercommunalités, et du traitement (tri, valorisation, enfouissement...), compétence du syndicat mixte ILEVA.

Actuellement, la répartition du budget de la TEOM est d'environ 70 % pour la collecte, et d'environ 30 % pour le traitement.

Le service de la collecte (les 70 % de la TEOM), effectué par les intercommunalités (CIVIS, CASUD, TCO) est également financé en partie par leur budget principal, variable suivant les territoires de chaque EPCI.

La part traitement (représentant 30 % de la TEOM perçue), est versée par les intercommunalités au syndicat mixte ILEVA, sous forme de contributions. ILEVA ne perçoit donc pas directement la fiscalité liée à la TEOM.

*taxe d'enlèvement des ordures ménagères

RUN'EVA : UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, AVEC POUR AMBITION UN TERRITOIRE RÉUNIONNAIS DURABLE

DES PRINCIPES D'ACTION

- 🍃 **RUN'EVA est le seul projet abouti** et à la hauteur des enjeux de traitement des déchets des habitants des micro-régions Ouest et Sud.
- 🍃 **RUN'EVA répond à la priorité de croissance verte** du territoire : objectif 100% revalorisation / 100% tri.
- 🍃 **RUN'EVA contribue à l'objectif d'autonomie énergétique** à l'horizon 2030 avec la production d'électricité à partir de nos déchets.
- 🍃 **RUN'EVA participe à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et améliore le bilan énergétique de La Réunion.

DES ACTIONS CONCRÈTES

- 🍃 Traiter le problème des déchets et prévoir une alternative réaliste aux solutions actuelles durable, en investissant dans une nouvelle génération de solutions de traitement des déchets, à la fois respectueuse, durable et innovante.
- 🍃 Promouvoir la réduction des déchets à la source par une action forte de **mobilisation citoyenne** (sensibilisation, prévention et diffusion des bons gestes).
- 🍃 Donner la priorité à la croissance verte et à **l'économie circulaire** au service de **l'emploi** réunionnais par une action concrète sur nos territoires : ressourceries, taxe incitative, compacteurs de déchets, ... En lien avec les intercommunalités, les nouveaux moyens mis à la disposition des Réunionnais doivent les aider à changer leurs habitudes et à participer à cette dynamique de progrès pour notre territoire en commun.

UN GAGE DE RÉUSSITE POUR LA TRAJECTOIRE ZÉRO DÉCHET ET UNE SOLUTION À LA QUESTION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

- 🍃 **L'objectif « zéro déchet »** en 2030 semble difficilement réaliste dans la proportion d'une forte baisse. **Même si l'orientation stratégique n'est pas remise en cause**, ce sont l'ampleur de la baisse et la rapidité de la trajectoire qui restent difficilement soutenables.
- 🍃 Malgré les efforts pour sensibiliser la population, la réduction des déchets à la source est un très long combat : en 2016, chaque Réunionnais produisait en moyenne 615 kg de déchets. Le tonnage de déchets produits par les ménages reste ainsi relativement stable avec plus de **220 000 tonnes** annuels enfouis depuis plus de 10 ans malgré l'augmentation de la population.
- 🍃 En collaboration avec les intercommunalités, RUN'EVA prévoit un **dispositif de sensibilisation renforcé** pour accompagner les usagers vers des pratiques plus vertueuses afin que la **réduction des déchets** à la source soit une réalité pour tous. Parce que :
 - les volumes de déchets globaux sont amenés à augmenter en raison de la croissance démographique, de la croissance de l'activité économique (déchets industriels) et du développement du tourisme ;
 - selon le rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, missionné pour analyser la problématique des déchets à la Réunion : « À la lumière du retour d'expérience des territoires qui se sont engagés (dans une démarche zéro déchet), la mission considère que ces objectifs sont hors de portée aux échéances prévues ».

Extrait rapport CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) - Juillet 2018

D'une production en 2015 à hauteur de 234 000 T, (le scénario zéro déchet de la Région) prévoit en 2024 une production de 66 000Tet en 2030 de 28 000T, soit une diminution de 72% en 2024 et de 88% en 2030.

...

Toutes ces mesures devront être mises en œuvre par les EPCI chargés de ces collectes. Tous les constats convergent pour convenir que les résultats les meilleurs en matière de prévention et de tri des déchets s'observent dans les territoires où s'est affirmé un portage politique fort de la démarche, souvent à travers les plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Bien au delà des démarches de sensibilisation, les projets réussis nécessitent incitations et accompagnement au changement dans la durée par des agents de terrain formés et pédagogues. L'adhésion des EPCI à des objectifs qu'ils considèrent atteignables sera donc essentielle.

LES 3 OBJECTIFS D'ILEVA ET DE RUN'EVA

1

**ENGAGER LA RÉUNION DANS UNE DÉMARCHÉ VERTUEUSE
AU PLAN ÉCOLOGIQUE**

2

**PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT EN RÉDUISANT
LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS**

3

**CRÉER DE LA VALEUR, DE L'EMPLOI ET FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**



DU 21 OCTOBRE AU 12 DÉCEMBRE 2019
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



CE PROJET EST D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE !

La concertation permet de s'informer, donner son avis et contribuer au projet RUN'EVA. Parce que la gestion de nos déchets nous concerne tous, ILEVA souhaite mettre en œuvre un dispositif de concertation sur l'ensemble de son territoire.

3 garants, nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) accompagneront la concertation, dont ils tireront le bilan à son issue.

En plus de la thématique déchets, des sujets connexes au projet RUN'EVA seront évoqués, notamment pour le **raccordement électrique de l'installation**, et la **modification du Plan Local d'Urbanisme** pour les parcelles qui accueilleront le projet.

L'**ILEVAtour** viendra à votre rencontre dans votre commune pour **échanger, partager et construire ensemble** ce projet.

LA CONCERTATION PRÉALABLE

KOSASA ?

La concertation préalable vise à favoriser la participation du public au processus décisionnel d'un projet et à son élaboration. Elle permet de recueillir sur une période donnée l'avis des partenaires et du grand public, ainsi qu'à éclairer le maître d'ouvrage dans sa décision. L'ensemble des contributions fait l'objet d'un bilan et d'une restitution, avec une analyse des arguments du public pour prise en considération dans la formalisation finale du projet.

Les Réunionnais auront ainsi la possibilité d'apporter leur contribution aux évolutions à réaliser pour une gestion des déchets plus vertueuses :

- ▣ sur les bonnes pratiques pour réduire les déchets à la source et pour favoriser le meilleur tri ;
- ▣ sur les évolutions à venir dans les centres de tri ;
- ▣ sur la question du résiduel d'enfouissement des reflux (40 000 tonnes continueront à être enfouis chaque année, au lieu des 227 000 tonnes enfouis en 2017).



LA CONCERTATION, UN TEMPS POUR ÉCHANGER SUR 3 ENJEUX CLÉS :

L'AVENIR DE L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

LE DEVENIR DU TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS

LA CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À L'ÉCONOMIE VERTE

Comment s'informer et participer ?

Sur www.runeva.re : retrouvez toute l'information disponible sur RUN'EVA, un formulaire de contribution et l'agenda complet des rendez-vous de la concertation.

Le **dossier de concertation** qui présente le projet en détail et sa synthèse sont disponibles sur le site du projet et dans votre mairie.

Déposez vos contributions :

- en ligne : sur le site www.runeva.re ;
- par courriel : concertation@ileva.re ;
- en mairie, dans les registres mis à disposition ;
- par courrier :
*ILEVA « Concertation préalable RUN'EVA »
17 chemin Jolifond
BP 560 - Basse Terre 97 410 SAINT-PIERRE*

ILEVA^{tour} SE RENCONTRER ET ÉCHANGER

L'ILEVA Tour, ce sont plusieurs rencontres organisées sur tout le territoire.

▣ Un **dispositif mobile** qui se déplace tout au long de la concertation dans toutes les villes concernées : jeux, rencontres, exposition...

▣ Des **rencontres de proximité** avec les équipes d'ILEVA pour recueillir vos avis, idées et contributions.

▣ Des **visites guidées** sur le site de Pierrefonds pendant toute la durée de la concertation (adultes et enfants à partir de 8 ans, indiquer à l'inscription l'âge, le nombre de participants et la date souhaitée). **Inscription** : concertation@ileva.re

▣ Une **réunion publique** de restitution le 11 décembre 2019 à 17h30, au Kerveguen, 1 rue de la gendarmerie, à Saint-Pierre.

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA CONCERTATION ET LES RENDEZ-VOUS ILEVA^{tour} :

www.runeva.re

N°vert : 0 800 703 703
De 8H à 16H, du lundi au vendredi

f Runeva

Run 
e.v.a
énergie . valorisations . avenir
PÔLE MULTIFILIÈRE DÉCHETS RÉUNION